



Déclaration de l'Unsa Education au CDEN du 4 octobre 2019

M. le préfet, Mme l'Inspectrice d'Académie, Mmes et Mrs les membres du CDEN,

Ce CDEN vient clore la carte scolaire 2019 de notre département.

Les écoles publiques ont vu le retrait de 3 postes, pour 429 élèves en moins à la rentrée dans le 1^{er} degré.

Le CTSD du 5 septembre dernier a fait des ajustements de rentrée. Les moyens ayant déjà tous été utilisés, nous ne disposons d'aucune marge de manœuvre, sauf à financer d'éventuelles ouvertures par des fermetures sèches de rentrée. Alors que plusieurs écoles ont été listées du fait d'effectifs inférieurs aux seuils, aucune fermeture n'a été prononcée. Le CTSD a permis une ouverture sur l'école de St Geneys près St Paulien, qui compte désormais 2 classes. Le moyen a été pris sur un poste de conseiller pédagogique non pourvu depuis 2 ans. Nous nous félicitons de l'issue favorable pour cette école.

Les enfants de deux ans ne sont, pour l'instant, pas comptés pour les ouvertures de postes. Il se trouve que plusieurs écoles accueillent beaucoup de deux ans sans moyens complémentaires et souvent dans un contexte local de concurrence forte et déloyale avec l'école privée. Nous serons vigilants à ce que les réalités locales soient prises en compte pour les prochaines mesures de carte scolaire, et qu'une attention particulière soit portée aux écoles accueillant un nombre notable d'élèves de 2 ans. Nous serons vigilants également à ce que les élèves des dispositifs ULIS soient pris en compte dans les effectifs des écoles concernées, tel que prévu par la loi Ecole de la Confiance.

Cette carte scolaire 2019 s'est faite hors convention ruralité, tout en appliquant quand même ses principes. Depuis 2013 c'est une baisse de 1700 écoliers pour notre département avec, nous osons dire seulement, une perte de 14 postes. Sans convention, ce sont plus de 70 postes qu'il aurait fallu rendre. La nouvelle convention est en cours de signature au Rectorat, sans que nous en connaissions la teneur malgré nos demandes. Nous espérons que ses closes protégeront toujours autant notre département, tant par le nombre de postes à rendre que par les seuils abaissés des RPI.

Pour les collèges, l'Etat ne respecte pas les règles qu'il a lui-même fixées. Une division, c'est 29h de dotation minimum et la création d'une division au-delà de 30 élèves. Or aujourd'hui, plusieurs collèges se sont vus octroyer des dotations horaires inférieures ou se sont vus refuser des ouvertures de division. Ce n'est pas acceptable et nous demandons le strict respect des règles.

Les récents événements dramatiques de Pantin qui ont bouleversé le premier degré en particulier et le monde enseignant en général, montrent à quel point nous nous devons de prendre toute la mesure des conditions d'enseignement et opter pour toutes les décisions indispensables à la bonne qualité de vie au travail de nos collègues, qu'ils soient du premier ou du second degré.

Merci de votre attention.

Les représentants UNSA EDUCATION au CDEN
Aurélie ANJARRY
Magali LAURENT

UNSA EDUCATION 43

Maison des syndicats – 4 rue de la passerelle – 43000 LE PUY EN VELAY

Tél. : 04.71.09.28.43

www.unsa-education.org • 43@unsa-education.org

*l'éducation,
notre terrain d'action*